



CENTURY 21
S.D.I

BAREME COMMISSIONS VENTE 2025

Applicable au 1^{er} septembre 2025

PRIX DE VENTE		COMMISSION T.T.C en %
1 €	79 999 €	10 % avec un minimum de 5 000 €
80 000 €	109 999 €	9,5 %
110 000 €	149 999 €	9 %
150 000 €	169 999 €	8,5 %
170 000 €	189 000 €	8 %
190 000 €	249 999 €	7,5 %
250 000 €	349 999 €	7 %
350 000 €	399 999 €	6 %
400 000 €	499 999 €	5,5 %
500 000 €	Et au-delà	5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Cas particulier :

- Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence. :
- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraire ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur simple demande à l'accueil.

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires à la charge du locataire ET du bailleur*

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8€ du m²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'un appartement	3€ du m² <i>(dans la limite de 200€ TTC)</i>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'une maison	3€ du m² <i>(dans la limite de 300€ TTC)</i>

*dans la limite d'un montant d'un mois de loyer